

PROJET DE SERVICE 2025-2029



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.A.V.S Les Hardys

SOMMAIRE

I.	Contexte de l'entité	4
	A. Les événements fondateurs	4
	B. Les axes du projet Associatif	6
	C. Le cadre juridique	7
	D. Les documents internes au service	8
	E. Localisation & Implantation	10
II.	Les Missions	13
	A. Les Missions éducatives - Généralités	13
	B. Les Missions éducatives « <i>Les Hardys</i> »	18
	C. Les spécificités – « <i>Les Hardys</i> »	26
III.	Le public accueilli	28
	A. Conditions d'Admission	28
	B. Les difficultés générales rencontrées par les bénéficiaires	29
	C. En quelques chiffres	30

IV.		Relation & Entourage	33
	A.	Articulation avec les mandataires & les parents/proches chargés de la mesure de protection	33
	B.	Liens avec les proches	35
	C.	Handicap psychique & isolement	36
	D.	Le réseau partenarial	38
V.		Nature de l'Offre & Organisation	40
	A.	L'Organisation	40
	B.	Les conditions d'admission	41
	C.	Avant l'Accueil	42
	D.	L'Accueil	43
	E.	Le P.A.P document phare du parcours du bénéficiaire	44
	F.	L'Accompagnement	45
VI.		L'équipe pluridisciplinaire	47
	A.	Organigramme	47
	B.	Missions de l'Accompagnant social	49
	C.	La dynamique du travail d'équipe	50
VII.		Les Objectifs d'évolution, de progression & de développement	51

I. CONTEXTE DE L'ENTITE

A- Les événements fondateurs

1984

Le foyer d'hébergement à proximité du C.A.T constitue la solution de logement & d'accompagnement pour un nombre important de travailleurs. Avec ses 32 places agréées, l'objectif est de permettre un épanouissement global de la personne en lui donnant les moyens de mieux s'insérer socialement & professionnellement...

2008

Après réflexion et échanges en groupe de travail, il est constaté que l'accompagnement est « standardisé » et limite la prise en compte de la personne et ses spécificités.

Les usagers aspirant à davantage d'autonomie & revendiquant une meilleure intégration & un hébergement adapté. En l'absence de Projet Personnalisé, il est nécessaire de revoir la conception de l'accompagnement hors travail. Adapter le dispositif d'accompagnement social à tous les travailleurs & garantissant leur autonomie dans le respect de leur projet de vie

Activités extra-professionnelles

Loisirs

Appui vie quotidienne

Intégration sociale

Soutien

**Personnaliser
l'accompagnement**

**Développer
l'autonomie**

Adapter l'habitat

2010

Il est proposé avec les financeurs de transformer l'accompagnement. Il est décidé de remplacer le foyer d'hébergement par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de **60** places. Un accompagnement sécurisant; un droit & plus une obligation; avec un projet de vie comme principale ressource. Le SAVS de St Marcel est né. Sa spécificité sera d'uniquement accompagner des travailleurs de l'ESAT.

2012

Face aux besoins d'accompagnements des personnes nouvellement retraités de l'ESAT restés sur le territoire, il est proposé d'ouvrir **6 places** supplémentaires pour ce public.



En 2023, le SAVS a accompagné 68 situations. 13 bénéficiaires n'étaient plus travailleurs ESAT lors de leur accompagnement; soit retraité, soit l'orientation en ESAT ne correspondait plus. Dans ce cas, le SAVS maintient son accompagnement pour éviter les ruptures. (Info transmise CPOM 2025)

Hors les murs

Proposer une aide sans la subir

Proximité

Inclusion

*Prise en compte
Des retraités d'ESAT*

*Accompagnement
Au vieillissement*



B- Les axes du projet associatif

Le S.A.V.S de St Marcel
adhère aux valeurs
portées par l'Association
Les Hardys Béhélec.

Le vivre ensemble

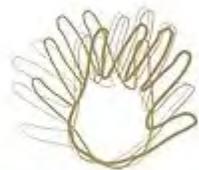
Le respect & la tolérance

La bientraitance

L'Humain au centre

La solidarité

L'enracinement agricole



L'humain au centre

C- Le cadre juridique.

« Un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence » art D312-163 (2005)...

Le Code de l'action sociale & des familles donnent une définition précise d'un SAVS.

« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » art.D312-162 (2005)



1-évaluation des besoins et des capacités d'autonomie

2- Identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés

3-Suivi et la coordination des actions des différents intervenants

4-Accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale

5-Soutien des relations avec l'environnement familial et social

6- Suivi éducatif et psychologique

« Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie » art D312-163 (2005)...

D- Les documents internes au service « *Les Hardys* »

Le SAVS est encadré par les deux lois de 2002 et 2005, la première instaurant les obligations des institutions sociales et médico-sociales, la seconde redéfinissant les droits des personnes handicapées

C'est aussi la loi du 13 août 2004 qui confère au Conseil Général le pilotage de la politique d'action sociale & sa mise en œuvre sur le territoire.

Le livret d'Accueil,

Mise en place en 2013 & remis à chaque bénéficiaire à l'admission.

Il présente les prestations assurées par le SAVS ainsi que son organisation.

Le Règlement de fonctionnement,

Mise à jour en 2022, il est établi dans le respect des textes fondamentaux sur les droits des personnes en situation de handicap.

Il définit les règles et principes de fonctionnement du SAVS

Le Projet de Service

2021 – C'est la pièce d'identité du SAVS;

Il permet le suivi & l'évaluation des prestations proposées;

Il sert de support de communication & fédère l'organisation des professionnels



L'équipe souhaite améliorer la visibilité des missions du service
Fiche action 9

Le Document Individuel d'Accompagnement (D.I.A),

Maj. 2022 – conforme à l'art.1311-4 du CASF,

il regroupe l'ensemble des prestations proposées par le SAVS.

Il est signé par le bénéficiaire, le cas échéant son représentant légal & le responsable du Service.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P),

Maj. 2022, Il précise les objectifs,

les moyens/ressources & les prestations personnalisées. Le bénéficiaire co-construit le PAP avec

Il a valeur d'avenant au DIA; il est réévalué chaque année

voir en cours d'année en cas de besoins spécifiques.

La Charte des droits & libertés de la personne accueillie

Affichée à l'entrée du service et transmis lors de l'admission au sein du service,

Le conseil à la Vie Sociale,

Mutualisé avec l'ESAT/SA ESAT, il donne son avis et peut faire des propositions

Sur toutes les questions concernant le fonctionnement du service. Il est composé de travailleurs ESAT, d'un représentant des familles,

De 2 représentants du personnel. La Direction est présente en voix consultative.

Une bénévoles est associée & a pour mission de faciliter l'expression des bénéficiaires.

L'Evaluation Externe

La dernière a eu lieu en 2023.

Le SAVS a reçu la note de 3,96/4

Il a été signalé par les évaluateurs une optimisation de l'accompagnement global des bénéficiaires

Notamment par la relation étroite avec l'environnement professionnel





E- Localisation « Les Hardys » & Implantation

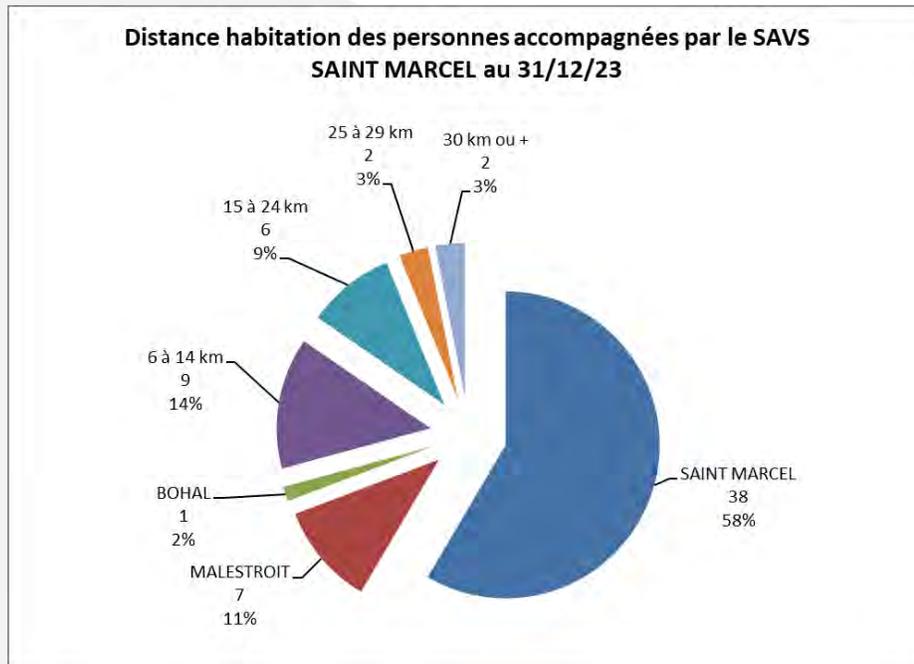


Les bureaux du SAVS sont situés sur la commune de St Marcel. Village de près de 1200 habitants à proximité immédiate de la ville de Malestroit (3000 habitants). La commune est située à 20 mns de Ploërmel & 30 minutes de Vannes. C'est un territoire rural qui se caractérise par un environnement naturel agricole & préservé. La commune propose quelques commerces & services de proximité pour répondre aux besoins de ses habitants.

En 2024, sur les 65 bénéficiaires accompagnés par le SAVS;

- 38 habitent sur la commune,
- 27 quant à eux habitent entre 10 & 30 mns du SAVS.

Le SAVS « *Les Hardys* » a donc un périmètre d'intervention jusqu'à 30 mns de ses locaux.



Les bureaux du SAVS sont situés idéalement à proximité immédiate de l'ESAT, à l'entrée d'un lotissement où habitent bon nombre de bénéficiaires. C'est une maison identique aux autres du quartier réduisant ainsi une possible stigmatisation que pourrait ressentir les bénéficiaires du service. Chaque accompagnant social bénéficie d'un bureau afin de garantir la confidentialité lors des échanges. La maison dispose aussi d'un salon/salle à manger, d'une véranda & une cuisine. Le jardin extérieur, accueillant & entretenu par l'atelier espace vert de l'ESAT permet le partage de moment conviviaux. Un panneau d'affichage à l'entrée garantie l'accès aux informations réglementaires mais aussi aux actions proposées dans la Cité.



II. LES MISSIONS

A- Les missions éducatives - généralités



Un engagement réciproque

*Une démarche
Volontaire du demandeur*

*Relation basée
Sur l'échange & la confiance*

*Adaptabilité & ajustement
continu*

*Libre choix d'intervention
Domicile? bureau? téléphone? Courriel...*

**Préserver l'autonomie & les capacités des
personnes accueillies,**

Prévenir l'isolement & maintenir le lien social,

**Repérer les besoins, les aptitudes & les difficultés
des bénéficiaires,**

**Favoriser l'épanouissement des personnes
accompagnées,**

**Co-construire un projet d'accompagnement
personnalisé,**

**Accueillir, accompagner & réaliser l'évaluation des
stagiaires ESAT.**

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont pour but de soutenir les **personnes adultes handicapées** dans la réalisation de leur projet de vie.

Les **services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** offrent un accompagnement aux **personnes adultes handicapées** pour maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires et professionnels, et facilitent leur accès aux services proposés par la collectivité.

Les besoins de chaque personne sont déterminés par une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec la personne adulte handicapée, dans le cadre d'un **projet individualisé** de prise en charge et d'accompagnement. Ce projet tient compte de son projet de vie notamment en matière de logement, de vie sociale et familiale ou de citoyenneté, de ses capacités d'autonomie et de vie sociale, ainsi que des recommandations de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/savs>





Comment le SAVS
peut m'accompagner?



Un accompagnement basé sur les principes de l'autodétermination

*« Faites-nous confiance.
Responsabilisez-nous.
Valorisez-nous ! »*



Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

*« Le bien être, le mieux-être
est un préalable,
l'objectif ultime de mon projet ! »*

Recherche , Maintien & Aménagement du logement

Soutien dans la complétude des dossiers
de demande en appui ou absence de mandataire

Recherche de logement,

Coordonner les interventions
D'aide à domicile

Sensibilisation aux économies d'énergie

Appui ou mise en place d'aide
À la tenue d'un logement salubre

Aide à l'accès & au maintien
dans le logement

Aide à l'aménagement, conseil & soutien
Pour l'investissement personnel du lieu de vie

Médiation avec les
bailleurs ou propriétaires



*Aider à la compréhension
Des décisions ou propositions médicales*

*Appui administratif autour de la Santé
* Renouvellement Carte vitale etc.*

*Favoriser & proposer des actions de prévention
Direct ou via les partenaires*

*Soutien dans la complétude des dossiers
de demande en appui ou absence de
mandataire*

*Conseil autour du soin
Soin de soi, de son alimentation,
De l'estime de soi*

*Accompagnement vers l'accès & le
maintien aux soins*

Prise en compte du vieillissement

*Soutenir les bénéficiaires avec leur
handicap psychique et les vulnérabilités
associées.*

Aide à la prise de rdv médicaux



** Le SAVS n'est pas un service de coordination de soin ni d'urgence.
Cf Spécificités « Les Hardys » p26*

Vie Sociale & Citoyenne

Aide à l'inclusion dans la Cité

*Aide à la connaissance,
à la compréhension & à la réalisation des droits fondamentaux
* Liberté de conviction politique, droits à la pratique religieuse*

*Aide à la participation
Aux actions du territoire*

Aide à l'octroi des droits civiques

Soutenir le lien & la relation à l'autre

*Infos & accompagnement vers les activités
sociales & de loisirs*



Insertion professionnelle & maintien dans l'emploi *

*Aide à la gestion des temps hors travail
& à l'organisation des congés*

*Encourager un lien positif entre les travailleurs
En dehors de l'ESAT*

*Accompagner la fin du parcours professionnel de la personne
Sa réorientation ou sa retraite*

*Accompagner le travailleur
Dans son parcours professionnel à l'ESAT*

*Rencontre régulière avec les professionnels
de l'ESAT pour favoriser un accompagnement
globalisé*

*Aider à orienter les bénéficiaires
dans leur demande vie professionnelle et/ou Sociale*



** Cf chapitre spécificités du SAVS « Les Hardys » p27*

*Contact régulier avec les mandataires
Pour aider à la réalisation de la mesure et faire respecter
Les droits des bénéficiaires.*

*Aide à la mise en place de suivi budgétaire
En l'absence de mandataire*

*Favoriser le lien entre
le bénéficiaire et le mandataire*

Accompagnement à la complétude de dossiers administratifs

*Soutien à la réalisation de demande
D'aide financière (dossier MSA, demande de PCH etc.)*



Soutien à la mobilité

Accompagnement à l'achat d'un véhicule

*Appuyer une demande
d'aide financière liée aux transports*

*Recherche des possibilités de déplacements adaptés
* Pour les trajets quotidiens, les congés etc.*



*Être à l'écoute et renforcer
les compétences de parents*

*Faire vivre la parole du/des parents
auprès des partenaires de la protection de l'enfance*

*Prévenir & le cas échéant
accompagner les ruptures*

*Relais avec les autres
intervenants
PMI/ASE/Sauvegarde
etc.*

*Aide à la complétude des dossiers de compensation
des charges financières liées à la famille*

*Aider à concilier la
vie de parents et le
travail*



C- Les missions éducatives – Spécificités “Les Hardys”

Accompagnement santé

Le SAVS, pour rappel, est un service médico-social & non sanitaire. Les accompagnateurs sociaux ne sont pas des professionnels soignants. Mais pour autant, ici aux « Hardys » et plus qu’ailleurs sans doute, l’accompagnement vers un mieux-être & le soutien psychique sont des missions d’accompagnements essentielles. L’ESAT de l’Association, depuis son origine, recrute des professionnels en situation de handicap psychique. Presque la totalité des bénéficiaires sont passés ou fréquentent encore des établissements de santé mentale.

Les professionnels de l’équipe du SAVS « *Les hardys* » ont donc acquis des compétences certaines dans l’accompagnement de ce type de public. Le SAVS est d’ailleurs en lien étroit avec le médecin psychiatre et l’infirmière exerçant une prestation via l’ESAT au profit des bénéficiaires.

Ainsi, le réseau « santé » est très développé par le service pour accompagner au mieux les bénéficiaires souvent vulnérables psychiquement à cause de la maladie .



Le SAVS, pour rappel, est un service créé en 2010 au moment de la suppression du foyer d'hébergement rattaché à l'ESAT. Historiquement, le SAVS « Les Hardys » est donc en lien très étroit avec l'ESAT de l'Association et accompagne en totalité des travailleurs ou anciens travailleurs de l'ESAT.

Cet accompagnement est réalisé du début du parcours professionnel de la personne au sein de l'ESAT;

- * De son accueil à la mise en place de stages d'expérimentations;
- * A sa réorientation ou le départ à la retraite.

Le SAVS est donc étroitement en relation avec les professionnels de l'ESAT dont les moniteurs d'ateliers. La coordinatrice socio-professionnelle; dont le travail est mutualisé entre l'ESAT et le SAVS est la pierre angulaire de cette proposition d'accompagnement globalisé.

Les accompagnateurs sociaux respectent leurs engagements de discrétion autour de la vie privée de la personne tout en favorisant la fluidité du parcours professionnel. Ceci afin que le bénéficiaire/travailleur puisse s'inscrire durablement dans l'emploi.

Insertion professionnelle & maintien dans l'emploi



L'équipe souhaite améliorer et rendre plus objectif le bilan « social » au profit des stagiaires ESAT. Fiche action PS n° 1

III- Le public accueilli

A- Conditions d'admission

L'orientation vers le SAVS « Les Hardys » doit être notifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDPH/MDA56).

Au sein du service, nous accueillons donc exclusivement des travailleurs ou d'anciens travailleurs de l'ESAT, à partir de 20 ans révolu (sauf dérogation). Cet établissement, quant à lui, depuis son origine accompagne des personnes en situation de handicap psychique; syndrome bipolaire, schizophrénies, syndrome dépressif...

Les bénéficiaires ont, pour la plupart, vécu un parcours de soins au sein d'un établissement de santé mentale. Puis, après un parcours de réhabilitation sociale, ils sont orientés vers l'ESAT. Le handicap psychique est souvent associé à d'autres problématiques qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Les usagers ont donc des capacités intellectuelles préservées. C'est cependant, leurs capacités organisationnelles qu'il est nécessaire de remobiliser. L'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres, associés à l'absence de participation sociale.



B- Les difficultés générales rencontrées par les bénéficiaires

Les difficultés à ...

*se concentrer, fixer son
attention et à mémoriser*

Demander de l'aide

*A anticiper, entreprendre &
persévérer*

planifier, organiser, anticiper

*se montrer sensible aux
émotions d'autrui,
appréhension des codes
sociaux*

*A évaluer ses capacités, à
connaître ses limites & les
considérer.*

*A initier les gestes élémentaires
de la vie quotidienne*

Maîtriser ses humeurs

Se mettre à la place de l'autre

A adhérer aux soins.

Gérer le stress & l'anxiété

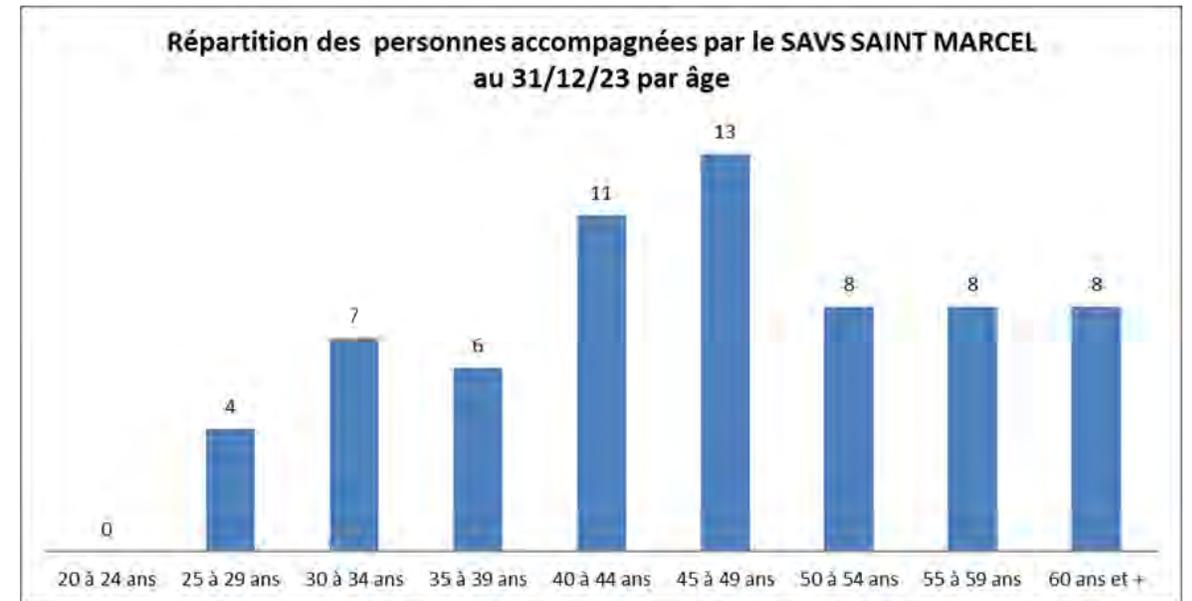


C- En quelques chiffres

La moyenne d'âge est de 47 ans au 31 décembre 2023. Le service fait face à 2 tendances;

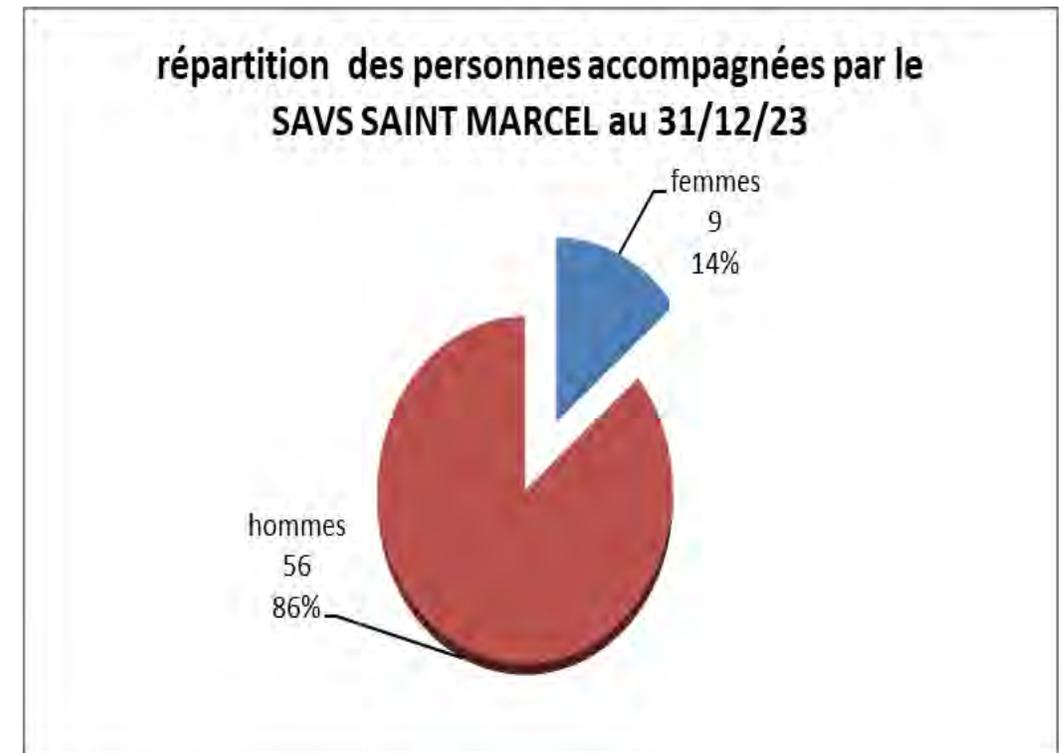
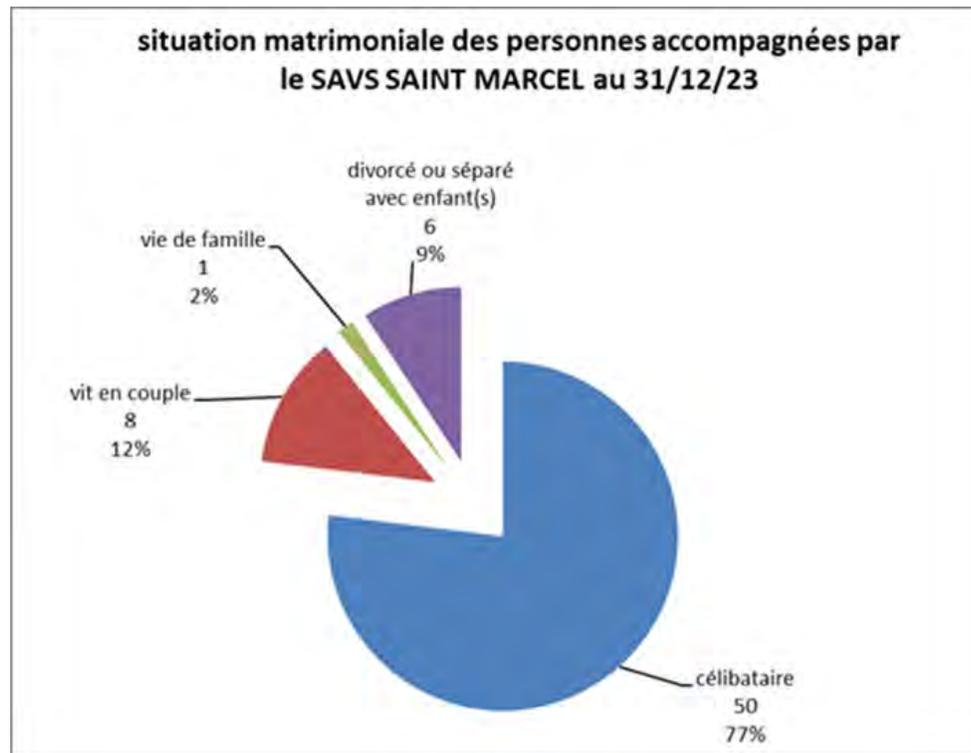
- * L'arrivée de nouveaux bénéficiaires, dont la maladie psychique est moins stabilisée et les conduites addictives plus présentes,

- * L'accompagnement croissant d'utilisateurs à la retraite ou en rupture de parcours professionnel.

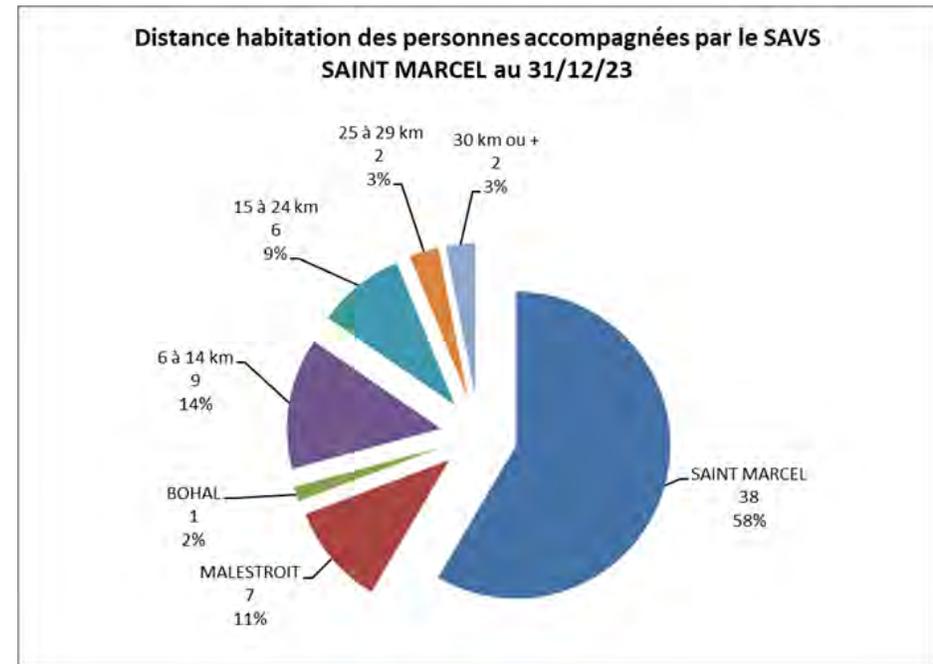
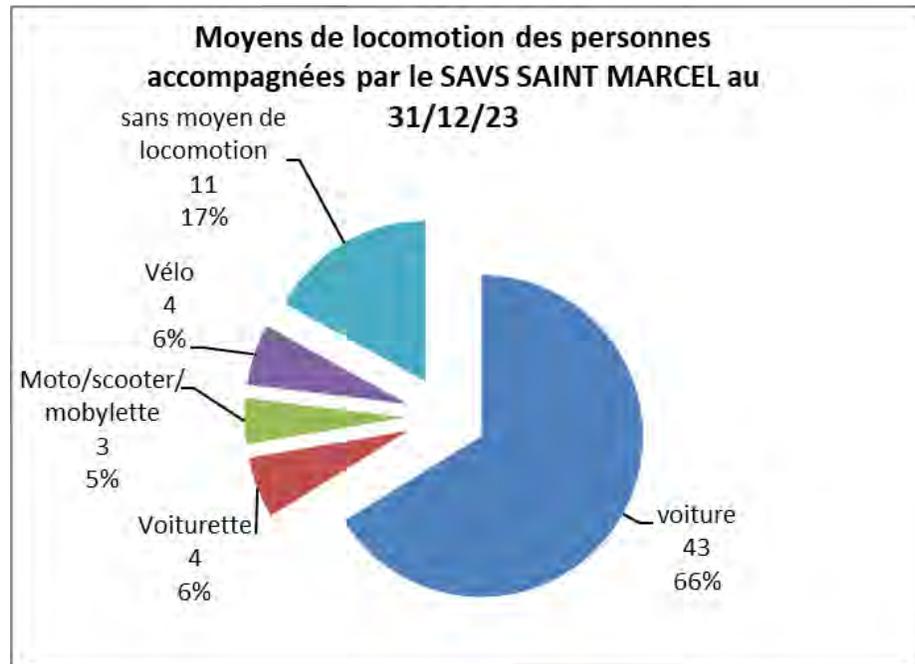


Le nombre de places au SAVS correspond aux besoins actuels. Cependant, nous devons réviser le partage des places entre les travailleurs et ceux qui ne le sont plus. (objectif CPOM 2025)

Compte tenu de la nature professionnelle proposée par l'ESAT, la population accompagnée est majoritairement masculine



C'est une transformation notable depuis l'origine de la création du SAVS. Avant 2010, les personnes résidant au sein du foyer d'hébergement n'avaient pas, pour la plupart de moyens personnels de transport. Le SAVS et l'ESAT sont situés dans une petite commune non pourvue de grands commerces ou de pôle médicaux. La vie locale est donc aussi orientée vers des villes à taille plus conséquente comme Malestroit. Le système de transport collectif n'étant pas développé, le moyen de locomotion motorisé (voiture, scooter, voiturette) est un besoin exprimé par les bénéficiaires du service.

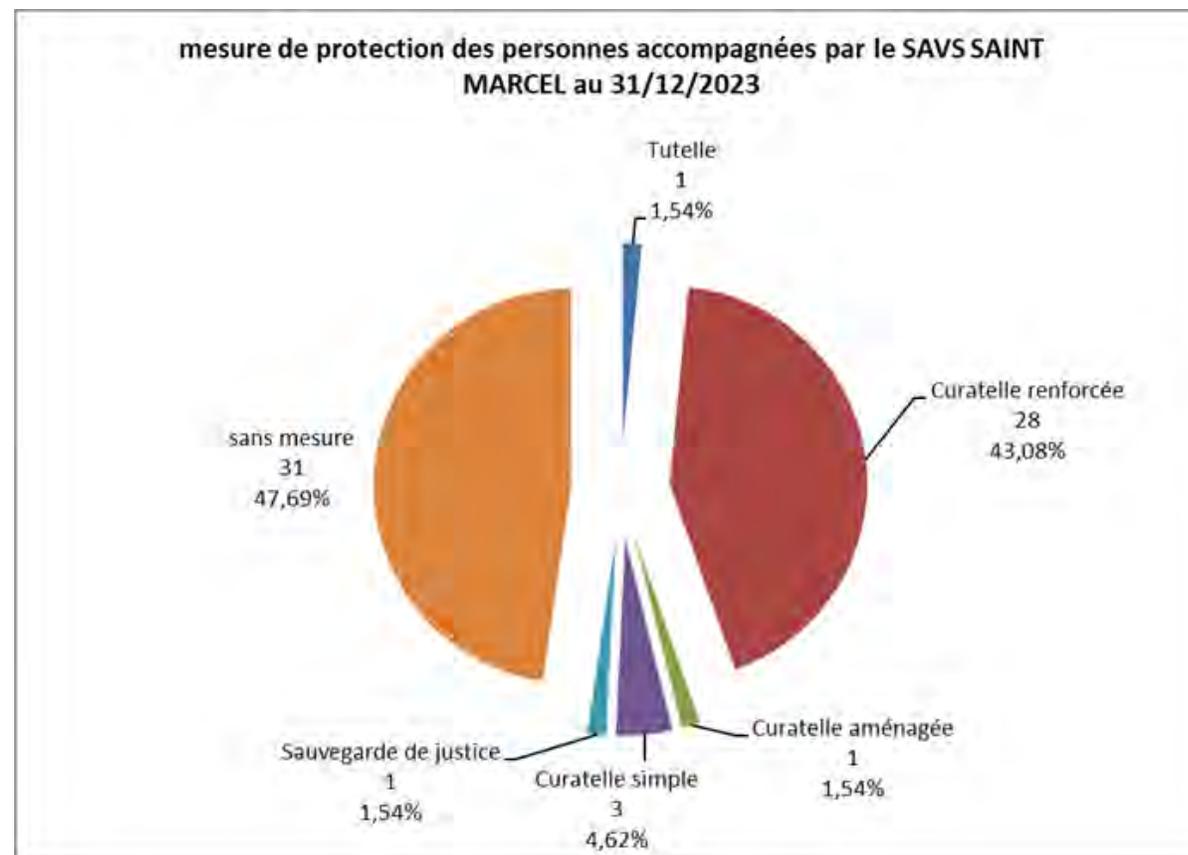


IV- RELATION & ENTOURAGE

A- Articulation avec les mandataires & les parents/proches chargés de mesure de protection

Les bénéficiaires pour moitié environ, sont bénéficiaires d'une mesure de protection. L'accompagnement par le SAVS est souvent différencié, en présence ou non d'une mesure. Parfois, pour les 47% de personnes sans mesure, il est nécessaire de travailler à la mise en œuvre de celle-ci.

La curatelle renforcée est largement décidée par le tribunal. Elle est nécessaire et suffisante. Les bénéficiaires sont donc « assistés » dans leur choix plutôt que représentés par autrui comme dans le cas de la mesure de tutelle.



Ce sont probablement les partenaires les plus réguliers pour les usagers bénéficiant d'une mesure. Dans ce cas, le SAVS s'engage à :

Appuyer les bénéficiaires dans l'expression de leurs besoins

Le SAVS à la demande du bénéficiaire, peut être présent lors des échanges avec la personne chargée de la mesure. Dans ce cas, son rôle est de permettre l'expression des souhaits, envies et remarques de la personne.

Également, il est préconisé la présence du mandataire lors de la présentation du PAP.

Faciliter la communication avec le bénéficiaire & la personne chargée de la mesure

Les accompagnants sociaux sont présents souvent pour reformuler et reprendre les éléments qui ont été exprimés lors de la rencontre avec la personne chargée de la mesure. De façon à s'assurer de la bonne compréhension des décisions prises.

Respecter les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

Les accompagnants sociaux maîtrisent les missions de chacun et les particularités liées aux différentes mesures (tutelle, curatelle etc.). Le SAVS, dans sa mission de coordination permet au quotidien à la personne accompagnée de bien repérer les partenaires en fonction de leurs missions & responsabilités.

Être garant de la confidentialité des échanges

Les accompagnants sociaux sont, de par leurs missions, assujettis à discrétion. Ils ont pour obligation d'assurer la confidentialité des échanges et de communiquer auprès des usagers sur leurs droits.



B- Liens avec les proches

Dans la plupart des situations rencontrées au sein du SAVS, les usagers bénéficient d'une mesure de protection assurés par un mandataire. Il est en effet, plutôt rare que la mesure soit assurée par la famille. Pour autant, même de manière indirecte, le SAVS participe; lorsque cela est possible et dans l'intérêt de la personne à maintenir ou renouer les liens avec les familles. Lien parfois mis à mal par la maladie psychique et les effets qui lui sont associés.



C- Handicap psychique & isolement

Les personnes souffrant de handicaps psychiques sont souvent confrontées à des défis supplémentaires lorsqu'il s'agit de se connecter avec la société. L'isolement peut découler de divers facteurs, notamment la stigmatisation sociale, le manque de compréhension de la part des autres, les difficultés à maintenir des relations interpersonnelles stables et les obstacles pratiques à la participation sociale. Cette situation peut entraîner un cercle vicieux où l'isolement aggrave les symptômes du handicap psychique, ce qui rend encore plus difficile la participation sociale. Les actions du SAVS destinées à soutenir les bénéficiaires et à réduire leur isolement sont cruciales.



L'équipe souhaite développer d'autres actions permettant d'amener les bénéficiaires vers + de culture & de loisirs. Fiche action PS n° 2



“La solitude, c'est être seul ; l'isolement, c'est se trouver seul au monde, quand on est seul.”

V. Chesbüllez

Réduire les discriminations liées au handicap

Aider à renforcer les compétences sociales

Favoriser l'accès aux animations, activités proposées sur le territoire

Favoriser l'inclusion sur le territoire

Développer la pair aideance

Faciliter les échanges entre pairs



D- Le réseau partenarial

Un réseau partenarial autour d'une personne en situation de handicap psychique est essentiel pour garantir une approche globale et coordonnée de son accompagnement. Voici quelques raisons pour lesquelles un tel réseau est important :

- Une approche pluriprofessionnelle pour répondre aux besoins souvent complexes des situations rencontrées,
- La coordination des services (santé, soutien social, aide à l'emploi, accompagnement au logement),
- L'accessibilité aux ressources du territoire,
- Fluidifier les parcours du bénéficiaire.



L'équipe est désireuse de consacrer plus de temps à l'accompagnement dit « indirect » notamment par le renforcement du travail en réseau cf Fiche action PS n° 3



Carte partenariale

« Logement »

Bailleurs sociaux
Parc privé
Agences solidaires

« Maintien à domicile »

Amper, Alèse,
ADMR, centre de
soins, portage de
repas

« Vieillessement »

Services
géronologie,
Rés.autonomie,
foyer logement,
Carsat

« Mobilité »

Transport en
commun,
Taxi/VSL, Trains,
auto-école

« Les hardys »



« Fluidité des parcours »

Réadaptation
sociale (CPR),
CPC, MDA,
Résidence Accueil,
Foyers de vie

« Inclusion Sociale »

Associations
sportives, artistiques,
communes,
médiathèques, piscine
etc.

« Droits & citoyenneté »

Associations
mandataires, MSA,
Justice,

« Santé »

Cabinets IDEL,
médecins
généralistes, CMPS,
Psychiatre ESAT,
Douarnevez, Centre
de soins, EPSM,
SAMSAH,

V- Nature & Organisation

A- L'Organisation

Les accompagnants sociaux d'un service de proximité doivent bénéficier d'une autonomie conséquente pour mener à bien leurs missions au plus près des bénéficiaires.

Le SAVS « Les Hardys » s'organise autour d'une approche personnalisée et globale visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées, en leur fournissant un accompagnement individualisé, des activités d'inclusion sociale et en coordonnant avec d'autres services et structures d'aide et de soutien.



Une astreinte téléphonique est en place le samedi & le dimanche de 9h à 19h



Il est proposé en équipe de requestionner des horaires d'ouverture efficaces et adaptés au public actuel. Fiche action n°4



L'équipe souhaite mettre des actions en place afin que les bénéficiaires puissent mieux appréhender les situations d'urgence. Fiche action PS n° 4

B- Les conditions d'admission

Être âgé de 20 ans révolus
(sauf dérogation)...

Être reconnu en situation de
handicap par la
MDA/MDPH...

Avoir l'envie & montrer des
capacités à vivre en autonomie
dans un logement.

Bénéficier d'un droit ouvert à
un SAVS...

Être en mesure de participer
activement au processus
d'accompagnement...

Être volontaire & participatif
dans l'accompagnement co-
construit.

Des besoins exprimés
compatibles avec les services &
ressources du service...



C- Avant l'Accueil

- ☑ Contact téléphonique de la personne elle-même et/du travailleur social qui l'accompagne

Visite de l'ESAT & du SAVS:

- ☑ • Visite des ateliers & du SAVS,
- ☑ • Recueil d'informations sur le demandeur (le parcours, les attentes, sa situation sociale, professionnelle, administrative & santé),

- ☑ A l'issue de la visite, transmission d'un dossier de demande d'admission
! Dossier unique SAVS/ESAT

- ☑ A réception du dossier, analyse par le psychiatre de l'ESAT qui donne un avis sur l'entrée au sein du service & de l'ESAT. Puis rencontre avec le psychiatre,

Proposition de date de stage en ESAT. Le suivi SAVS est obligatoire durant la durée du stage. Ceci afin d'évaluer la capacité de la personne à vivre en autonomie et à solliciter en cas de besoin les professionnels du service* soit:

- ☑ • Une évaluation au sein de studios prévus à cet effet et soumis à la location par l'Association,
- Une évaluation lors de temps formalisés avec les accompagnants sociaux lorsque la personne est d'ores et déjà bénéficiaire d'un logement. Dans ce cas, il n'y a pas de visite à domicile durant cette période.



** A l'issue du stage, l'accès au service SAVS est un droit. Le travailleur est libre de choisir s'il souhaite ou non être accompagné par le service*

D- L'Accueil

La plupart du temps, l'accueil est organisé le lundi dans la matinée. Le futur bénéficiaire est accueilli par la coordinatrice socio-professionnelle. La suite de l'accueil se poursuit avec le référent SAVS au sein du logement ou dans le bureau du SAVS en fonction de la situation de la personne. Lorsque la personne est en studio, cette étape est utile pour évaluer les besoins et les capacités de la personne afin de co-construire les priorités ou objectifs d'accompagnements (Santé, vie sociale, logement, vie quotidienne, relation à l'autre etc.)



E- Le P.A.P, Document phare du parcours du bénéficiaire

La contractualisation du PAP est un moment important de la vie du bénéficiaire. A la suite du DPA « Document Personnalisé d'Accompagnement », il pose les fondations d'un parcours qui va se construire, en collaboration avec tous les acteurs; usager, mandataire, partenaires, famille le cas échéant, vers un objectif ultime de bien-être de la personne accompagnée.

Les objectifs associés au PAP sont déclinés en actions. Ces actions doivent être évaluables & mesurables.

La notion de contractualisation est essentielle pour:

- Clarifier les attentes de chacun,
- Renforcer l'engagement mutuel entre le service & l'utilisateur,

Enfin, la contractualisation encourage la responsabilisation de toutes les parties impliquées. La personne accompagnée est encouragée à prendre part activement à son propre processus d'accompagnement, tandis que l'équipe d'accompagnement s'engage à fournir le soutien nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.



L'équipe souhaite réinterroger les modalités d'organisation du PAP (Cf Fiche action n°5)



L'équipe souhaite développer l'efficacité du service et proposer des outils pour améliorer la communication interne fiche action N°6

F- L'Accompagnement



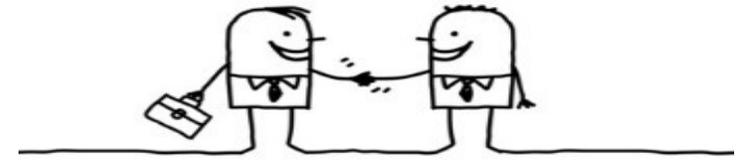
Les besoins d'accompagnement par le SAVS sont requestionnés lors de chaque réactualisation du PAP du bénéficiaire. Il est toutefois valable durant la durée de la notification délivrée par la MDA; qui est prolongé au besoin. Du fait du public accueilli, l'accompagnement est plus ou moins assidu durant les étapes de la vie de la personne. L'accompagnement varie donc aussi en fonction de l'état psychique de la personne. Les réajustements sont réguliers en lien avec l'évolution positive ou négative de la maladie.

Lorsqu'une embauche est proposée à l'issue du stage, et dans les conditions où la personne souhaite continuer l'accompagnement par le SAVS:

- La personne bénéficie d'une orientation SAVS par la MDPH,
- Une demande en ce sens est réalisée auprès de la MDA/MDPH du département.

Le SAVS devient alors le service de coordination des différents acteurs autour de la situation de la personne (mandataires, familles, médecins, ESAT/SAESAT etc.). L'accompagnement est global ou ciblé selon les souhaits de la personne. L'objectif étant de créer des passerelles entre le domicile, le travail, le SAVS et les services du territoire.

Un accompagnement direct ou une recherche de solution de déplacement est proposé aux usagers afin de favoriser le lien à l'extérieur. Les accompagnements aux divers rdv Santé, administratif et autres sont aussi possible dans l'intérêt de la personne accompagnée.



Les transmissions écrites sont désormais réalisées via le logiciel numérique « NETvie ». L'équipe est désireuse, après 6 mois de pratique, d'obtenir une formation afin d'optimiser l'outil. Fiche action n°7



Accompagnement

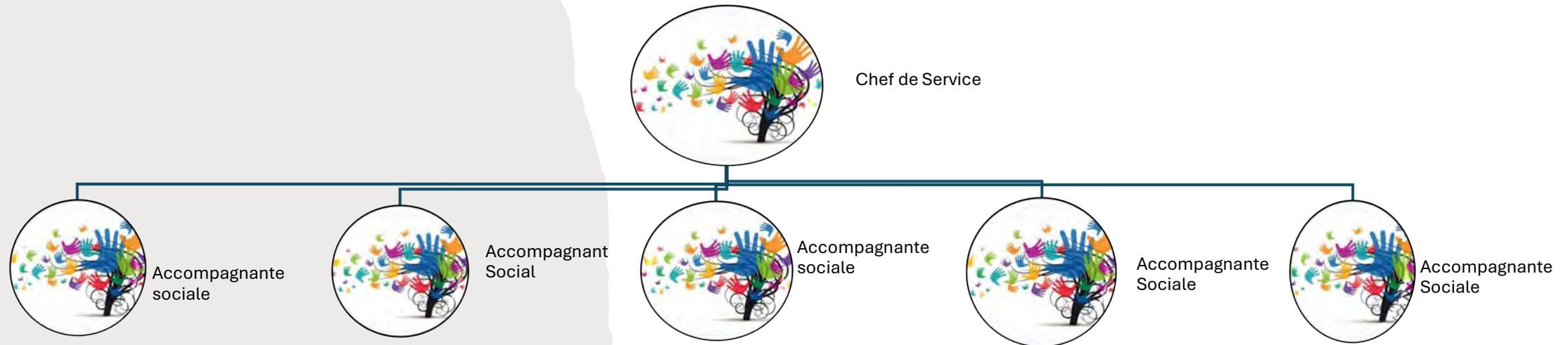
La fin de l'accompagnement par le service peut prendre des orientations diverses; d'un commun accord ou à l'initiative du service ou de l'utilisateur:

- Changement de lieu d'habitation hors secteur d'intervention du SAVS,
- Orientation vers un service plus adaptée.
- Le SAMSAH est un partenaire sollicité lorsque l'aspect sanitaire prévôt sur l'accompagnement social,
- Orientation vers un établissement sanitaire ou médico-social (Foyer de vie, FAM, Résidence accueil etc.)

L'essentiel étant, compte tenu du public accueilli, que toute rupture avec le soin et l'environnement social soit évitée.

VI- L'équipe pluridisciplinaire

A- L'Organigramme



Au 31 décembre 2023, au sein du service, c'est 1 accompagnateur pour 22 situations. Il est nécessaire de réviser le ratio de personnel afin de garantir un accompagnement de qualité, dans la durée. Objectif CPOM

La Direction Générale est en lien direct avec le chef de service du SAVS,
Le SAVS est appuyé par des services ressources mutualisés avec les autres entités de l'Association

Finance



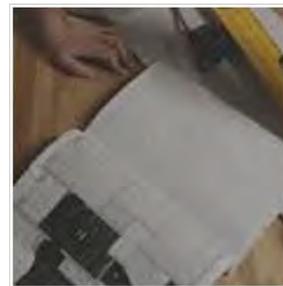
RH



Qualité



Travaux & sécurité



B- Missions de l'Accompagnant Social



Accompagnement spécifique du stagiaire ESAT (bilan de stage & synthèse)



Navette courses alimentaires le vendredi



Participation aux réunions ESAT

Fiche Mission : Professionnel du SAVS

Titre du poste : Accompagnateur Social

Mission générale : Contribuer à l'autonomie et à l'intégration/inclusion sociale des personnes accompagnées, en leur fournissant un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.

Responsabilités principales :

1. Accompagnement personnalisé :

1. Réaliser des évaluations initiales des besoins des personnes accompagnées en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.
2. Élaborer des projets d'accompagnement personnalisés en concertation avec les personnes accompagnées et en tenant compte de leurs objectifs et préférences.
3. Assurer un suivi régulier de l'évolution des situations individuelles et ajuster les interventions en fonction des besoins et des avancées.

2. Soutien administratif et social :

1. Aider les personnes accompagnées dans leurs démarches administratives et juridiques (demandes de prestations sociales, droits à la compensation du handicap, dossier d'aide MSA etc.).
2. Orienter les personnes vers les services et les ressources disponibles dans leur environnement (services sociaux, structures d'insertion professionnelle, associations, etc.).
3. Promouvoir l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes accompagnées en les informant sur leurs droits et en les encourageant à les faire valoir.

3. Animation d'ateliers et de groupes de parole :

1. Favoriser les échanges entre les personnes accompagnées et encourager la participation active à ces activités.

4. Coordination et travail en réseau :

1. Collaborer avec les autres professionnels du SAVS et les partenaires externes (services sociaux, établissements de santé, ESAT/SAESAT, etc.) pour assurer une prise en charge globale et cohérente des personnes accompagnées.
2. Participer à des réunions d'équipe et à des réunions de coordination avec les partenaires externes pour partager des informations, échanger sur les situations et planifier les interventions.

VI- L'équipe pluridisciplinaire

C- La dynamique du travail d'équipe

Les réunions internes

	OBJET	PARTICIPANTS	FREQUENCE
Réunion SAVS	Transmissions des informations générales internes et partenaires, Vie d'équipe (accueil personne en formation, formation, planning, gestion des congés, Vie collective (organisation d'actions collectives) Situations individuelles (Echanges et propositions d'actions au profit d'un bénéficiaire)	Le chef de service & toute l'équipe du SAVS, La secrétaire médico-sociale (Interface avec le psychiatre de l'ESAT)	Toutes les 3 semaines
Réunion Technique ESAT	Réflexions collectives autour de situations de travailleurs. Porter la parole du bénéficiaire si nécessaire dans l'environnement de travail.	Le responsable ESAT & les moniteurs d'ateliers, La secrétaire médicale & la chargée d'insertion.	Tous les 15 jours
Réunion PAP	Processus d'élaboration du PAP Objectifs/Actions/Ressources/Evaluations	Le bénéficiaire La coordinatrice socio-professionnelle Référent SAVS, ESAT Les partenaires	1 fois par an pour chaque bénéficiaire.

Elles sont réalisées par tous les accompagnants sociaux via un Dossier Unique de l'Usager. Dans l'intérêt de la personne accompagnée et, avec son accord, les informations peuvent être partagées avec les autres entités de l'Association. Les informations sont donc tracées, sécurisées, partagées si nécessaire et facilement accessibles. Le logiciel Netvie a été choisi en 2023 pour sécuriser les données des bénéficiaires. Les PAP sont également réalisés et enregistrés sur ce logiciel.



Le temps d'accompagnement dit « indirect » est insuffisant au sein du service. Le ratio de personnel étant trop juste, les espaces de réflexions, les temps de contacts partenaires se réduisent. Les temps de réflexion « clinique » sont indispensables. Fiche action n°8



VII- Les objectifs d'évolution, de progression & de développement.

Fiche action 1: Améliorer l'évaluation sociale des stagiaires ESAT.

Fiche action 2: Faciliter l'ouverture des bénéficiaires vers plus de culture et de loisirs.

Fiche action 3: Développer & renforcer le réseau partenarial.

Fiche action 4: Aider les bénéficiaires à appréhender les situations dites d'urgence.

Fiche action 5: Améliorer le processus du PAP.

Fiche action 6: Optimiser la communication interne du service.

Fiche action 7: Processus de maîtrise du logiciel NETvie.

Fiche action 8: Instaurer de manière régulière des temps d'analyse de pratiques.

Fiche action 9: Améliorer la communication et l'identité graphique du service.